

LA LETTRE S

#88 / Actualité du Siéml / Février 2024

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire



ÉDITO

À la suite de l'augmentation sensible du tarif de nos bornes de recharge au 1^{er} février, nous avons reçu quatre ou cinq courriers d'utilisateurs fortement mécontents. Nous avons tenté de leur expliquer que nous ne pouvions pas nous résoudre à vendre l'électricité à perte, mais en vain...

Le point commun entre ces usagers est qu'ils ne disposent pas de possibilité de recharger leur véhicule électrique à la maison ou bien sur leur lieu de travail. Or nos bornes de première génération n'ont pas été conçues pour ça. Ce sont des bornes dites de destination et non des bornes résidentielles. Cela étant dit, nous comprenons leur réaction. En premier lieu, nous regardons tout ce que nous pouvons faire, dans les mois qui viennent, pour sécuriser notre fourniture d'électricité sur le moyen et long terme à un prix plus acceptable. En second lieu, nous réfléchissons en parallèle à l'instauration d'un service de recharge low-cost pour les besoins résidentiels tels que ceux de nos plaignants, avec une tarification innovante et proportionnée : tarif nocturne différencié, péréquation tarifaire selon la puissance délivrée ou bien encore instauration d'un forfait mensuel : les pistes ne manquent pas mais nécessitent un peu de temps pour être explorées plus au fond. La prise en compte des besoins de celles et ceux qui n'ont pas accès à la prise est l'une des conditions pour faire sauter les freins à la massification de la mobilité électrique.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE FACE À L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA TECHNOLOGIE LED

Le Siéml applique depuis 2016 le même principe de maintenance préventive de l'éclairage public pour réduire les risques de défaillance ou de dégradation du fonctionnement des installations. L'évolution des exigences réglementaires, les opportunités technologiques et les nouvelles pratiques d'allumage ont incité le Syndicat à adapter le contenu et la périodicité de sa maintenance préventive pour la rendre plus efficace.

Un durcissement de la réglementation

Afin de limiter l'utilisation de substances dangereuses telles que le mercure, la directive européenne RoHS met fin à la commercialisation des lampes à décharge dès 2027 et, de fait, à l'exception dont bénéficiait l'éclairage public pour leur utilisation. Ces lampes représentent encore 65 % du parc géré par le Siéml. Il convient donc d'anticiper les difficultés d'approvisionnement en remplaçant ou en adaptant les lanternes qui en sont équipées d'ici 2030. Le rythme actuel de rénovation, axé sur les lanternes vétustes de plus de 15 ans et de plus de 150 W, ne permet pas, à lui seul, de répondre à cette échéance. Le Siéml a donc fait le choix d'adapter son dispositif de rénovation, en particulier pour les lanternes de catégorie A équipées de lampes à décharge.

L'opportunité de nouvelles technologies LED et de nouveaux usages

Jusqu'alors l'adaptation des lanternes existantes n'avait pas été privilégiée. La technologie LED a depuis évolué et offre aujourd'hui une alternative aux lampes à décharge (70 % d'économie d'énergie, + 13 000 h. de fonctionnement, moins de pannes...). Par ailleurs, dans le contexte de crise énergétique, les communes ont diminué les horaires de fonctionnement de leur éclairage public, permettant au Siéml d'envisager de réduire la fréquence de passage sur chaque point lumineux. En conséquence, une nouvelle stratégie de maintenance préventive a été adoptée : elle combine la mise en place d'un rythme d'entretien préventif tous les 6 ans, avec l'introduction massive du relamping à LED, tout en assurant une certaine maîtrise des coûts (ci-contre).

CE QUI ÉVOLUE

RÉTROFITAGE LED

Relamping en technologie LED de 5 000 lanternes par an (catégorie A compatibles).

RYTHME DU PRÉVENTIF

1/6 du parc d'éclairage de chaque commune visité tous les 6 ans (au lieu de 4 ans).

MONTANTS UNITAIRES PAR CATÉGORIE DE LANTERNE

L'évolution 2024 intègre les coûts du relamping LED, la hausse de 4,6 % des prix de maintenance et de 1,8 % des prix de lampes, ainsi que les prix du nouveau marché de contrôle technique (+ 3,3 %).

- Cat. A : 14,40 € > 15,10 €

- Cat. B : 15,60 € > 16,60 €

- Cat. LED : 9,50 € > 10,20 €

UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT POUR LES COMMUNES

→ Des économies immédiates sur la consommation électrique grâce aux lampes LED.

→ Des économies sur les futures contributions appelées (des lanternes de catégorie A sont changées en lanternes de catégorie LED).

= Retour sur investissement en une année pour 60 % des communes et en moins de 2 ans pour 100 % des communes.

VOTRE INTERLOCUTEUR

SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TERRITOIRE CONNECTÉ

02 41 20 75 45

maintenance.ep@sieml.fr

MAR. 12 MARS	Réunion du Bureau
MAR. 26 MARS	Comité syndical
MER. 27 MARS	Réunion territoriale Anjou Loir et Sarthe
JEU. 28 MARS	Réunion territoriale Cholet Agglomération

→ Agenda 2024 : www.sieml.fr/agenda

UN NOUVEL ÉLU AU BUREAU DU SIÉML ÉLECTION DE DOMINIQUE LARDEUX



Lors du comité syndical du 6 février dernier, Dominique Lardeux a été élu membre du Bureau du Siéml. Il succède ainsi à Hubert Boultoureau dont le siège était vacant depuis son décès en mai 2023. Dominique Lardeux est adjoint au maire de Segré-en-Anjou Bleu et élu communautaire. Il siège au comité syndical depuis sa désignation fin 2023 comme délégué titulaire, par le collège électoral de l'Anjou Bleu. Il rejoindra les élus de la commission « transition énergétique ». Ce comité syndical s'est par ailleurs prononcé sur la composition d'une troisième commission intitulée « finances et administration générale ». Elle définira et portera la stratégie budgétaire du syndicat.

ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MAINE-ET-LOIRE AVEC LE CIRCUIT ADEME/RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Le circuit « Sur la route des énergies renouvelables » a fait escale en Maine-et-Loire le 15 février pour visiter trois sites de production d'EnR (chaudière bois, installations géothermique et solaire thermique). Partenaire de ce « tour bus » réunissant près d'une cinquantaine d'élus, entreprises et établissements de santé, le Siéml a assuré la visite de l'installation géothermique du restaurant scolaire de Saint-Laurent-des-Autels. Ce projet a été accompagné par le conseiller en énergie du secteur.

RETOUR SUR



Inauguration de la chaufferie bois de Rou-Marson par Jean-Luc Davy et le maire Rodolphe Mirande, en présence du sénateur Stéphane Piednoir, de la députée Laëtitia Saint-Paul et des élus locaux. Avec le soutien ADEME.



Des 3^e du collège Montaigne d'Angers ont découvert les installations de production d'EnR du Siéml (trackeur solaire, chaufferie bois...). Prochaine étape : un focus sur les métiers de l'énergie et de la donnée au collège.



Inauguration de la chaufferie bois de Saint-Aubin-de-Luigné par Jean-Luc Davy et Sandra Bellet, maire de Val du Layon, en présence du sénateur Emmanuel Capus et des élus locaux. Avec le soutien ADEME.

CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES AIDES FACÉ SUR UNE SÉLECTION DE 12 CHANTIERS DE TRAVAUX

Le Siéml participe tous les deux ans à l'inventaire FACÉ pour identifier les besoins en termes de travaux d'électrification rurale sur le département. Cette évaluation détermine le montant de la dotation versée au Syndicat sur la base des projets de travaux présentés. Elle représentait 8,32 M€ en 2023. Le contrôle de cette dotation, effectué à l'échelle nationale de manière aléatoire, remontait en Maine-et-Loire à 2018. Le Siéml a été informé début janvier par la Direction générale de l'énergie et du climat qu'un nouveau contrôle serait effectué sur 12 chantiers réalisés entre 2018 et 2020. La Direction des infrastructures du Siéml s'est fortement mobilisée du 16 au 18 février pour accompagner la mission de contrôle sur le terrain afin qu'elle s'assure de la réalité et de la qualité des travaux effectués au regard des plans de récolement transmis et des mesures effectuées sur site (contrôle des linéaires entre coffrets d'urgences du réseau...). Dans les semaines à venir, l'évaluation portera sur la régularité des 12 opérations avec les critères d'éligibilité au FACÉ et sur la conformité des résultats avec les états prévisionnels communiqués par le Siéml (factures). À ce jour, aucune anomalie n'a été relevée lors des visites de terrain.

PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2024 ET BILAN 2023 DES INVESTISSEMENTS

Les investissements sur les réseaux sont en légère baisse alors même que les projets de renforcement et de sécurisation progressent (+0,88 M€). Un fléchissement dû à la baisse continue des effacements (-25% en 2023, -20% en 2024) et celle des extensions (-0,58 M€). Plus de 39,82 M€ d'investissement sont cependant proposés au BP 2024 (hors TI ALM).

BILAN 2023 DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

69 opérations de renforcement pour 3,74 M€	86 opérations de sécurisation pour 5,62M€
356 extensions de réseau basse tension pour 6,83 M€ et 162 extensions du réseau d'éclairage public pour 2,34 M€	104 effacements de réseaux pour 16,64 M€ de travaux basse tension et d'éclairage public